

L'emploi public

1

L'emploi dans la fonction publique en 2014

1.1 L'emploi dans la fonction publique en 2014

Amadou Yaya BA
Jonathan DUVAL
DGAFP*

Chiffres clés

5,4 millions de personnes travaillent dans la fonction publique au 31 décembre 2014.

Évolution des effectifs de la fonction publique entre fin 2013 et 2014 :
Ensemble de la FP :
+16 300 agents (+0,3 %)
FPE : -8 000 agents (-0,3 %)
FPT : +15 900 agents (+0,8 %)
FPH : +8 400 agents (+0,7 %)

Évolution des effectifs par statut en 2014 :
Fonctionnaires : +0,7 %
Contractuels : -0,5 %
Militaires : -2,1 %
Autres catégories et statuts : +0,4 %

62 % des agents publics sont des femmes

Au 31 décembre 2014, la fonction publique emploie 5,4 millions d'agents hors bénéficiaires de contrats aidés, en France métropolitaine et dans les DOM (hors Mayotte), dont un peu plus d'un cinquième travaille à temps partiel. L'effectif total est en augmentation avec +0,3 % en 2014 (+16 300 agents).

L'évolution diffère selon le versant. Dans la fonction publique de l'État (FPE), le nombre d'agents baisse de 0,3 % sous l'effet de diminutions importantes des effectifs aux ministères de la Défense, de l'Économie et de l'Écologie, tandis que les effectifs augmentent dans une moindre mesure dans les ministères de la Justice, de l'Intérieur et de l'Éducation nationale. Malgré cette baisse, la fonction publique de l'État reste le versant qui réunit le plus d'agents publics (44 %).

Le nombre d'agents territoriaux augmente à l'inverse de 0,8 %. La progression est plus élevée dans le secteur communal (+1,0 %) en raison du recrutement d'environ 10 000 agents dans la filière animation pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires, mais également en raison du dynamisme de l'emploi dans les établissements intercommunaux (+2,7 %), et plus particulièrement dans les communautés d'agglomération dont le nombre a progressé de près de 16 % en quatre ans.

Dans la fonction publique hospitalière (FPH) qui réunit un peu moins de 1,2 million d'agents, l'emploi est en hausse de 0,7 %. L'augmentation est plus élevée dans les établissements médico-sociaux (+2,2 %) que dans les hôpitaux (+0,5 %). Néanmoins, au sein des hôpitaux, les médecins qui représentent près de 10 % de l'emploi sont plus nombreux (+1,9 %) en raison d'une hausse de près de 6 % du nombre d'internes.

Enfin, non comptabilisés dans ces résultats, 192 000 bénéficiaires de contrats aidés travaillent dans la fonction publique, principalement dans la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique de l'État. Leur nombre est en forte progression par rapport à l'année précédente (+24 000), mais d'une ampleur moindre qu'en 2013 (+51 000), qui avait vu la montée en charge des contrats d'avenir.

À l'inverse de la tendance observée ces dix dernières années, la proportion de fonctionnaires augmente de 0,3 point en 2014, tandis que celle des contractuels diminue de 0,1 point dans l'ensemble de la fonction publique. Cette évolution s'explique par la disparition des postes de « contractuels admissibles » créés en 2013 au ministère de l'Éducation nationale pour répondre à la modification du

* Direction générale de l'administration et de la fonction publique – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

1 L'emploi public

calendrier des concours des enseignants du premier et du second degré, devenus pour la plupart fonctionnaires. Elle s'explique également par l'augmentation du nombre de fonctionnaires dans ce même ministère ainsi que dans la filière « animation » de la FPT consécutivement à la réforme des rythmes scolaires.

La structure de l'emploi public par sexe, âge ou catégorie hiérarchique, évolue peu d'une année sur l'autre, et les grands mouvements observés depuis dix ans se poursuivent en 2014. Ainsi, la féminisation progresse dans l'ensemble des versants et en particulier parmi les catégories hiérarchiques supérieures. L'âge moyen continue également d'augmenter, et la part des agents de 55 ans et plus s'accroît rapidement.

Le nombre d'entrées dans la fonction publique (absents fin 2013 mais présents fin 2014) est supérieur au nombre de sorties (présents fin 2013 mais absents fin 2014). Pour les seuls fonctionnaires, le nombre d'entrées est en revanche inférieur de moitié à celui du nombre de sorties, la progression du nombre de fonctionnaires en 2014 s'explique donc en partie par la titularisation d'agents non fonctionnaires.

Par ailleurs, on dénombre 248 400 agents qui à la fois entrent et sortent de la fonction publique en 2014, dont plus de la moitié travaille dans la FPT. Enfin, 200 000 agents interrompent temporairement leur activité en 2014 pour une durée moyenne variant de deux mois et demi dans la FPE à trois mois et demi dans la FPH.

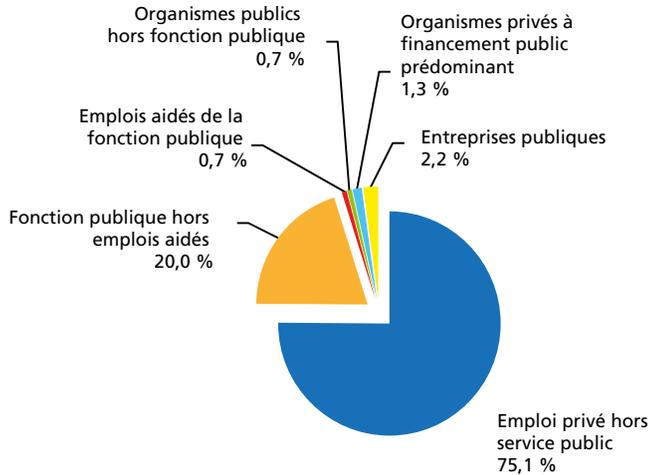
Fin 2014, 5,4 millions d'agents dans la fonction publique sur le territoire national, soit un emploi sur cinq

L'emploi public est suivi ici selon une acception juridique de la fonction publique. Dans cette approche basée sur le statut juridique de l'employeur, la fonction publique emploie, fin 2014, sur le territoire national (métropole + DOM¹) 5,448 millions d'agents au sein d'organismes dont le statut commun de recrutement est le droit public. Néanmoins, des dispositions réglementaires permettent à certains de ces organismes d'effectuer des recrutements de droit privé. Par ailleurs, ces mêmes employeurs emploient 192 000 bénéficiaires de contrats aidés de droit privé, fin 2014, généralement exclus du décompte des emplois réalisés par la DGAFP.

La fonction publique représente 20,0 % de l'emploi total (salariés et non salariés) en France, hors bénéficiaires de contrats aidés, et 20,7 % si on les inclut. Ces agents sont employés, sous des statuts divers, par les services civils et militaires de l'État, les conseils régionaux, les conseils généraux, les communes, les établissements publics nationaux et locaux à caractère administratif, les hôpitaux publics, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les autres établissements publics sociaux et médico-sociaux (voir **Figure V 1.1**).

1 Hors Mayotte. Ce département d'outre-mer n'est pas encore intégré dans l'ensemble des processus de déclarations sociales à partir desquelles est construit le système Siasp.

Figure V 1-1 : Fonction publique, service public et emploi total au 31 décembre 2014 en France (en %)



Sources : *Siasp, DADS, Recme, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.*
 Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Dans une approche économique alternative, généralement utilisée pour les comparaisons internationales, les « administrations publiques » (au sens de la comptabilité nationale, incluant des organismes privés à financement public) emploient 6,171 millions de personnes en France (métropole + DOM) fin 2014.

La fonction publique emploie 5,4 millions d'agents fin 2014, dont un cinquième à temps partiel

Au 31 décembre 2014, on comptabilise 5,4 millions d'agents dans les trois versants de la fonction publique (**Figure V 1-2**) sur le territoire national (métropole et DOM, à l'exception de Mayotte). Les employeurs publics emploient également 192 000 bénéficiaires de contrats aidés de droit privé, généralement exclus ici des décomptes de l'emploi public. La fonction publique de l'État réunit le plus grand contingent d'agents publics (43,7 %), mais cette part s'érode de 0,3 point par rapport au 31 décembre 2013 au profit des deux autres versants : la fonction publique territoriale (34,9 % des agents, en hausse de 0,2 point) et la fonction publique hospitalière (21,4 % des agents, en hausse de 0,1 point).

Tous les agents ne travaillent pas à temps complet. Un peu plus d'un cinquième d'entre eux travaille à temps partiel, une proportion inchangée en 2014. C'est dans la fonction publique territoriale que le temps partiel (ou temps incomplet, voir **définitions**) est le plus fréquent puisqu'il concerne près de 27 % des agents, en hausse de 0,3 point par rapport à l'année précédente. L'augmentation de la proportion d'agents à temps partiel concerne également la fonction publique hospitalière où elle atteint 23,0 % (+0,5 point). En revanche, dans la fonction publique de l'État, la fréquence du temps partiel diminue de 0,6 point et s'établit à 14,9 %. Le nombre d'agents au 31 décembre en équivalent temps plein (ETP), c'est-à-dire en pondérant les agents par leur quotité de travail à cette date, est ainsi de 5,1 millions en 2014. En moyenne, fin 2014, un agent public représente 0,93 ETP. C'est dans la fonction publique de l'État, versant où se conjugue la fréquence de temps partiel la plus faible avec la quotité moyenne des agents à temps partiel la plus élevée (69 %), que

1 L'emploi public

la valeur moyenne en ETP d'un agent est la plus élevée (0,95). Un agent représente en moyenne 0,91 ETP dans la fonction publique territoriale et 0,93 ETP dans la fonction publique hospitalière.

Le volume annuel de travail s'exprime en équivalent temps plein annualisé (EQTP) et se mesure en prenant en compte l'ensemble des agents actifs dans l'année au prorata de leur durée de travail et de leur quotité moyenne de temps de travail. En 2014, ce volume de travail s'élève à 5,1 millions d'EQTP.

Figure V 1-2 : Effectifs physiques en équivalent temps plein (ETP) et en équivalent temps plein annualisé (EQTP) dans la fonction publique en 2014

| | Effectifs physiques au 31/12/2014 | | ETP au 31/12/2014 | EQTP annualisé en 2014 |
|---|-----------------------------------|-----------------------------|----------------------|---------------------------|
| | Ensemble | dont à temps partiel (en %) | | |
| Fonction publique de l'État | 2 392 579 | 14,9 | 2 280 793 | 2 295 919 |
| Fonction publique territoriale | 1 894 655 | 26,6 | 1 714 301 | 1 770 186 |
| Fonction publique hospitalière | 1 161 087 | 23,0 | 1 075 517 | 1 080 269 |
| Ensemble de la fonction publique | 5 448 321 | 20,7 | 5 070 612 | 5 146 374 |

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

L'emploi public s'accroît de 0,3 %

En 2014, l'emploi dans l'ensemble de la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés, augmente pour la troisième année consécutive (+0,3 %) : on comptabilise 16 300 agents supplémentaires entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014. L'emploi mesuré en fin d'année en ETP évolue moins rapidement que l'emploi en volume mesuré tout au long de l'année en EQTP (respectivement +0,3 % et +0,5 % entre 2013 et 2014). Cette hausse de l'emploi public s'accompagne d'une progression de 14 % du nombre de bénéficiaires de contrats aidés, soit 24 000 bénéficiaires supplémentaires, dont 14 200 dans la fonction publique territoriale (+20 %) et 7 100 dans la fonction publique de l'État (+9 %). Depuis 2012 et la création des contrats d'avenir – contrats d'aide à l'insertion destinés aux jeunes particulièrement éloignés du marché de l'emploi par un manque de formation ou à cause de leur origine géographique –, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés a augmenté de 64 % dans l'ensemble de la fonction publique, soit 75 000 bénéficiaires supplémentaires (voir encadré). La prise en compte des bénéficiaires de contrats aidés dans l'emploi public fait ainsi plus que doubler l'évolution globale en 2013 et en 2014 : +1,5 % contre +0,6 % en 2013, +0,7 % contre +0,3 % en 2014.

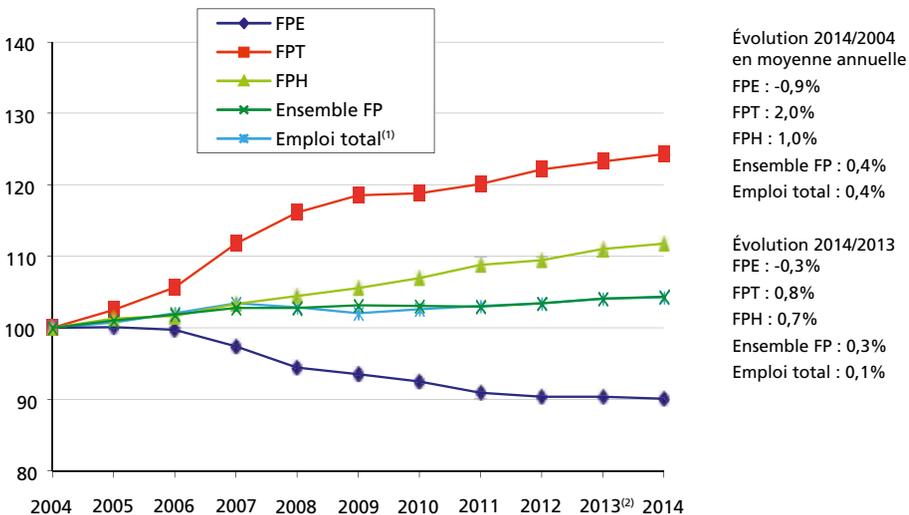
L'augmentation de l'emploi dans la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés, n'est pas uniforme selon le versant. Les effectifs se réduisent de 8 000 agents dans la fonction publique de l'État (-0,3 %) quand ils augmentent de 8 400 dans la fonction publique hospitalière (+0,7 %) et de 15 900 dans la fonction publique territoriale (+0,8 %).

Dans la fonction publique de l'État, cette baisse des effectifs est la neuvième consécutive (Figure V 1-3). Depuis 2004, ce versant a perdu 264 300 emplois, soit près de 10 % de ses effectifs. Une partie de cette baisse s'explique par des transferts vers la fonction publique territoriale, intervenus entre 2006 et 2010, que la direction générale des collectivités locales (DGCL) évalue à 135 000 personnes physiques. Il s'agit essentiellement de transferts de personnels du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement vers la fonction publique territoriale dans le cadre de l'acte II de la décentralisation.

À l'inverse, les effectifs de la fonction publique territoriale ont augmenté de près d'un quart en dix ans, soit 370 600 agents supplémentaires. De 2004 à 2008, en raison notamment des transferts, les effectifs ont progressé au rythme soutenu de 3,8 % en moyenne par an. Depuis, les augmentations sont plus faibles, de l'ordre de 1,1 % en moyenne par an. Les transferts de l'État n'expliquent néanmoins qu'un peu plus d'un tiers des augmentations de postes de la fonction publique territoriale. Sans ces transferts, l'augmentation aurait été d'un peu plus de 15 % en dix ans.

Sur la même période, de 2004 à 2014, les effectifs de la fonction publique hospitalière ont augmenté de 11,8 % (+122 700 agents), soit une augmentation moyenne de 1,1 % en moyenne par an.

Figure V 1-3 : Évolution des effectifs en fin d'année dans la fonction publique depuis 2004
(base 100 au 31 décembre 2004)



Sources : FGE, Colter, DADS, Siasp, Insee ; enquête SAE. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés

(1) Champ emploi total : Salariés et non-salariés des secteurs publics et privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés

Ces mouvements expliquent le changement de structure par versant de la fonction publique. La part des agents de la fonction publique appartenant à la fonction publique de l'État a ainsi progressivement diminué de 7 points en dix ans au profit principalement de la fonction publique territoriale (+6 points) et de la fonction publique hospitalière (+1 point).

Des baisses d'effectifs de la fonction publique de l'État concentrées dans les ministères de la Défense, de l'Écologie et de l'Économie

Au 31 décembre 2014, la fonction publique de l'État emploie 2,4 millions d'agents, dont 0,5 million au sein des établissements publics nationaux à caractère administratif (EPA), soit 20 % des effectifs

1 L'emploi public

Encadré : Emplois aidés dans la fonction publique

Il existe deux types de contrats aidés dans la fonction publique : le contrat d'accompagnement dans l'emploi et, depuis 2012, le contrat d'avenir. Mis en place le 1^{er} janvier 2010 en métropole et un an plus tard dans les DOM, le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) est un contrat aidé dans le secteur non marchand qui facilite grâce à une aide financière pour l'employeur l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. C'est un contrat de travail de droit privé dont la durée ne peut être inférieure à six mois ni supérieure à 24 mois, renouvellement compris. Il peut s'agir d'un temps partiel – avec un minimum de 20 heures hebdomadaires, sauf exception justifiée par les difficultés d'insertion de la personne embauchée – ou d'un temps complet. Il a remplacé les contrats aidés existant à cette date.

Le contrat d'avenir (CA) est quant à lui spécifiquement réservé aux jeunes de 16 ans à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés), sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP, n'étant ni en emploi ni en formation, présentant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les emplois d'avenir de professeur sont réservés aux étudiants boursiers se destinant au professorat et constituent la seule voie de recrutement d'emploi d'avenir pour les établissements d'enseignement. Depuis la rentrée 2015, l'emploi d'avenir de professeur a été remplacé par le contrat étudiant apprenti professeur. L'étudiant bénéficie d'un contrat d'apprentissage qui lui permet d'alterner formation universitaire et immersion en classe, encadré par un tuteur enseignant. Ce type de contrat permet à certains étudiants de suivre une formation professionnalisante et de percevoir une rémunération.

Au 31 décembre 2014, on dénombre 191 300 bénéficiaires de contrats aidés dans l'ensemble de la fonction publique, dont 140 000 CUI-CAE et 51 300 emplois d'avenir (**Figure V 1.E-1**). Ainsi, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés a augmenté de 14 %, soit près de 23 600 bénéficiaires de plus par rapport à 2013. En 2014, la FPE réunit 45 % des contrats aidés contre 43 % dans la FPT et 12 % dans la FPH.

La FPT connaît la plus forte augmentation. Dans ce versant, le nombre de bénéficiaires a progressé de 20 % par rapport à 2013. On enregistre une progression de la même ampleur dans le secteur communal qui emploie plus de 88 % des bénéficiaires de contrats aidés dans la FPT. L'augmentation est de 13 % dans la FPH et de 9 % dans la FPE. Dans la FPE, près de 98 % des bénéficiaires de contrats aidés travaillent dans les EPA (dont 95,8 % dans les établissements publics locaux d'enseignement). Un grand nombre des contrats aidés dans les établissements publics locaux d'enseignement correspond à des emplois d'assistance éducative et notamment d'aide aux élèves handicapés.

Figure V 1.E-1 : Nombre de contrats aidés par employeur et nature de contrat dans chacun des versants de la fonction publique au 31 décembre 2014

| | | Effectifs physiques au 31/12/2014 | | |
|---|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------|----------------|
| | | CUI-CAE | Emploi d'avenir | Total |
| Fonction publique de l'État | Ministères | 1 661 | 38 | 1 699 |
| | EPA de la FPE | 72 688 | 7 647 | 80 335 |
| Total FPE | | 74 349 | 7 685 | 82 034 |
| Fonction publique territoriale | Secteur Communal ⁽¹⁾ | 46 340 | 30 610 | 76 950 |
| | Départements | 4 480 | 3 470 | 7 950 |
| | Régions | 380 | 900 | 1 280 |
| | Autres EPA locaux | 336 | 523 | 859 |
| Total FPT | | 51 536 | 35 503 | 87 039 |
| Fonction publique hospitalière | | 14 162 | 8 081 | 22 243 |
| Ensemble de la fonction publique | | 140 047 | 51 269 | 191 316 |

Source : DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information d'après ASP.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger.

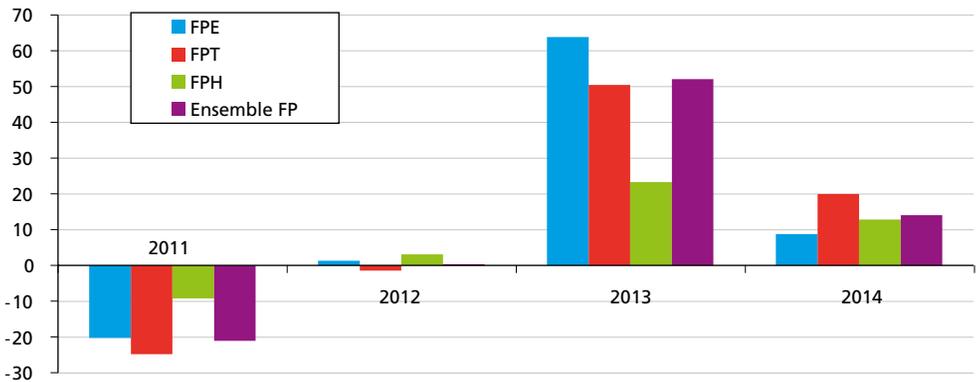
(1) Regroupe les communes, les établissements communaux et intercommunaux.

1.1 L'emploi dans la fonction publique en 2014

1

Entre fin 2011 et fin 2014, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés dans la fonction publique a progressé de 74,0 %, soit 20,3 % en moyenne par an (**Figure V 1.E-2**). La hausse des effectifs s'est surtout produite entre fin 2012 et fin 2013 avec un doublement des effectifs dû à la création des contrats d'avenir. Ce dispositif s'est particulièrement développé dans le secteur communal qui emploie, en 2014, six bénéficiaires de contrats d'avenir sur dix dans l'ensemble de la fonction publique.

Figure V 1.E-2 : Évolution du nombre de contrats aidés dans les trois versants de la fonction publique depuis 2011 (en %)



Source : DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information d'après ASP.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger.

Sources

Les résultats de cet encadré complètent et révisent ceux déjà publiés sur les emplois aidés dans la fonction publique dans le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* et dans les *Insee Première* sur l'emploi public. Un retraitement de la base des déclarations d'employeurs de contrats aidés à l'Agence de services et de paiement (ASP) centralisées par la DARES et de la base Siasp de l'Insee conduit à reclasser environ 18 000 assistants d'éducation, de droit public, employés par certains établissements publics locaux d'enseignement en contrats non aidés en 2014. La base ASP constitue la référence pour le recensement des contrats aidés, car c'est la déclaration qui déclenche le paiement des aides. La base Siasp constitue la référence de l'emploi public. Une correction similaire a aussi été apportée dans Siasp entre 2011 et 2013. Ces révisions ne modifient pas l'évolution de l'emploi, y compris contrats aidés, mais seulement les évolutions du nombre de contrats aidés (en particulier dans la FPE) et de l'emploi hors contrats aidés (**Figure V 1.E-3**).

Figure V 1.E-3 : Évolution de l'emploi en fin d'année hors contrats aidés dans la FPE et dans l'ensemble de la fonction publique avant et après révision du nombre de contrats aidés dans Siasp (en %)

| | 2011/2010 | 2012/2011 | 2013/2012 | 2014/2013 |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| FPE brute | -2,8 | -0,7 | 0,1 | -0,4 |
| FPE redressée | -2,1 | -0,7 | 0,0 | -0,3 |
| Total FP brute | -0,6 | 0,4 | 0,7 | 0,3 |
| Total FP redressée | -0,3 | 0,4 | 0,6 | 0,3 |

Source : DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information d'après ASP et Siasp.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger.

1 L'emploi public

(Figure V 1-4). Si dans l'ensemble du versant, le nombre d'agents diminue de 8 000, il diminue de 14 300 dans les ministères (-0,7 %) et augmente de 6 300 (+1,3 %) dans les EPA par rapport à 2013.

Le ministère de la Défense (y compris les EPA sous sa tutelle) est le ministère qui contribue le plus à la diminution des effectifs dans la FPE. Il perd en effet 10 400 emplois (-3,7 %), dont 8 400 postes de militaires et 1 700 d'ouvriers d'État. Cette évolution suit la tendance observée depuis plusieurs années. Depuis 2010, le ministère a ainsi perdu près de 35 000 agents, dont 26 700 militaires, soit 11,4 % de ses effectifs.

La diminution est également importante dans les ministères économiques et financiers, dont les effectifs diminuent de 3 100 postes (-2,0 %). En particulier, le nombre d'attachés d'administration y diminue de 1 500 et le nombre de contrôleurs des finances publiques de 600.

Au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, l'emploi baisse, EPA sous tutelle compris, de 2 100 postes (-2,5 %) : le nombre d'agents directement employés par le ministère diminue de 5 300 (-8,5 %) quand le nombre de ceux employés par un EPA sous sa tutelle augmente de 3 300 (+16,9 %). La hausse des effectifs dans les EPA s'explique par le transfert de 3 200 postes du ministère vers un EPA nouvellement créé, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Enfin, on mesure également une diminution des effectifs dans les ministères des Affaires étrangères et des Affaires sociales et de la Santé, mais ces baisses se limitent au plus à quelques centaines de personnes.

Les autres ministères connaissent à l'inverse une progression du nombre de leurs agents. Le ministère de la Justice emploie 2,0 % d'agents en plus, soit 1 500 postes supplémentaires répartis sur l'ensemble de ses programmes LOLF : le nombre d'emplois affectés au programme « Justice judiciaire » augmente ainsi de près de 900 (+2,7 %), celui de l'administration pénitentiaire de 500 (+1,4 %) et celui de la Protection judiciaire de la jeunesse de plus de 100 (+1,4 %). Au ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer, la hausse est de 2 600 postes (+0,9 %). Le nombre de militaires (Gendarmerie nationale) y augmente de 2 100. On comptabilise également 900 adjoints de sécurité contractuels de plus qu'en 2013.

L'accroissement des effectifs dans la sphère du ministère du Travail est directement imputable à Pôle emploi dont le nombre d'agents augmente en 2014 de 1 300 (+2,6 %). Enfin, si en proportion les effectifs du ministère de l'Éducation nationale et des EPA sous sa tutelle évoluent peu (+0,2 %), en nombre ils augmentent de 1 900 agents, principalement par l'accroissement du nombre d'assistants d'éducation dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

Figure V 1-4 : Évolution des effectifs physiques de la fonction publique de l'État en France entre 2004 et 2014

| | Au 31 décembre 2014 | | Évolution par rapport à 2013 | | Évolution moyenne annuelle entre 2004 et 2014 | |
|---|---------------------|------------------|------------------------------|---------------------------|---|---------------------------|
| | Effectifs | Structure (en %) | Effectifs (en%) | Structure (en point de %) | Effectifs (en %) | Structure (en point de %) |
| Ensemble FPE | 2 392 579 | 100,0 | -0,3 | | -1,0 | |
| Ensemble des ministères, dont : | 1 911 702 | 79,9 | -0,7 | -0,3 | -2,4 | -1,2 |
| Écologie, Développement durable et Énergie | 56 902 | 2,4 | -8,5 | -0,2 | -6,7 | -0,2 |
| Défense | 262 388 | 11,0 | -3,8 | -0,4 | -4,8 | -0,5 |
| Ministères économique et financier | 149 410 | 6,2 | -2,0 | -0,1 | -2,4 | -0,1 |
| Ministères de l'enseignement | 1 000 053 | 41,8 | 0,0 | 0,2 | -2,8 | -0,8 |
| Intérieur et Outre-mer | 286 249 | 12,0 | 0,9 | 0,1 | 3,5 | 0,4 |
| Ministères sociaux | 20 947 | 0,9 | -2,0 | -0,0 | -5,2 | -0,0 |
| Ensemble des EPA, dont : | 480 877 | 20,1 | 1,3 | 0,3 | 8,3 | 1,2 |
| EPA sous tutelle des ministères de l'enseignement | 327 933 | 13,7 | 0,6 | 0,1 | 11,6 | 1,0 |
| EPA sous tutelle des ministères sociaux | 79 471 | 3,3 | 1,5 | 0,1 | 6,6 | 0,2 |

Sources : *Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.*

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Au 31 décembre 2014, on compte 56 902 agents au ministère de l'Écologie, soit 2,4 % des effectifs de la FPE à cette date. Cet effectif est en baisse de 8,5 % par rapport au 31 décembre 2013 (-6,7, % de baisse moyenne par an depuis 2004) et la part des agents de la FPE en poste au ministère de l'Écologie a baissé de 0,2 point de pourcentage en un an (-0,2 point de pourcentage en moyenne annuelle depuis 2004).

La part des agents de la fonction publique de l'État employés par les EPA continue donc de progresser. En dix ans, elle est passée de 8,2 % à 20,1 %, le nombre d'agents des ministères diminuant de 21 % et celui des EPA augmentant de 121 %. Une part importante de cette évolution est imputable à la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) de 2007 qui a transformé en EPA autonomes des universités qui emploient 160 000 agents en 2014. Sans cette loi, la part des agents de la FPE employés par des EPA serait de 13,4 %.

La part des effectifs affectés dans les EPA est plus ou moins importante selon le ministère. De manière générale, elle est très faible dans les ministères régaliens (Intérieur, Défense, Justice et Affaires étrangères) où elle ne dépasse pas 5 %. Elle est de 55 % au ministère de la Culture (+18 points depuis 2004), de 79 % dans les ministères sociaux (+25 points depuis 2004 explicables par l'intégration des Assédic dans la fonction publique avec la création de Pôle emploi puis son transfert du ministère de l'Économie au ministère du Travail) et atteint, après la loi LRU, plus de 96 % au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (cette part était de 61 % au 31 décembre 2009).

Dans la fonction publique territoriale, l'emploi augmente quel que soit le type d'employeur

La fonction publique territoriale emploie, au 31 décembre 2014, 1,9 million de personnes, hors bénéficiaires de contrats aidés. Le nombre d'agents territoriaux augmente de 0,8 % en 2014. Cette hausse concerne tous les types d'employeurs, et en particulier le secteur communal dont les effectifs progressent de 1,0 % avec 14 800 agents supplémentaires (Figure V 1-5).

1 L'emploi public

Dans les communes proprement dites, l'augmentation des effectifs est de +0,6 %, soit 6 500 postes supplémentaires, due à la forte hausse du nombre d'emplois dans la filière animation, conséquence de la réforme des rythmes scolaires. Le nombre d'agents dans cette filière progresse de 9,7 %, soit 7 900 postes. Hors animateurs, l'emploi communal a reculé de 1 400 postes en 2014. Plus globalement, dans l'ensemble du secteur communal, la filière animation compte près de 10 000 agents supplémentaires.

À l'intérieur du secteur communal, le dynamisme des effectifs provient des établissements intercommunaux avec +2,7 % (+7 200 postes) et plus particulièrement des communautés d'agglomération avec +6,6 % (+5 200 postes). Depuis le 31 décembre 2010, les effectifs ont très fortement progressé dans ce type de structure (+34,2 %) suivant l'augmentation du nombre de ces communautés d'agglomération qui, d'après la DGCL, est passé de 181 à 222 entre le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2014.

Figure V 1-5 : Évolution des effectifs de la fonction publique territoriale entre 2004 et 2014 en France

| | Au 31 décembre 2014 | | Évolution par rapport à 2013 | | Évolution moyenne annuelle entre 2004 et 2014 | |
|---|---------------------|------------------|------------------------------|---------------------------|---|---------------------------|
| | Effectifs | Structure (en %) | Effectifs (en %) | Structure (en point de %) | Effectifs (en %) | Structure (en point de %) |
| Communes * | 1 034 795 | 54,6 | 0,6 | -0,1 | 0,7 | -0,9 |
| Départements | 295 337 | 15,6 | 0,0 | -0,1 | 4,5 | 0,3 |
| Régions | 81 476 | 4,3 | 0,4 | -0,0 | 19,4 | 0,3 |
| Ensemble des collectivités territoriales | 1 411 608 | 74,5 | 0,5 | -0,3 | 1,9 | -0,2 |
| Établissements communaux * | 133 317 | 7,0 | 0,7 | 0,0 | 2,3 | 0,0 |
| Établissements intercommunaux * | 274 090 | 14,5 | 2,7 | 0,3 | 5,3 | 0,4 |
| Établissement départementaux | 67 254 | 3,6 | 1,1 | 0,0 | 1,4 | -0,0 |
| Autres EPA locaux * | 8 386 | 0,4 | 1,6 | 0,0 | -9,3 | -0,1 |
| Ensemble des EPA locaux | 483 047 | 25,5 | 1,9 | 0,3 | 3,2 | 0,2 |
| Total FPT | 1 894 655 | 100,0 | 0,8 | 0,0 | 2,2 | |
| <i>dont secteur communal ⁽¹⁾</i> | <i>1 450 588</i> | <i>76,6</i> | <i>1,0</i> | <i>0,1</i> | <i>1,4</i> | <i>-0,6</i> |

Sources : Colter, Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Le secteur communal comprend les communes, les établissements communaux et intercommunaux et d'autres EPA locaux tels que les OPHLM, les caisses de crédit municipal, les régies, etc.

* Les évolutions concernant les effectifs des communes, des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution compte tenu des possibles modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

Lecture : Au 31 décembre 2014, on compte 295 337 agents dans les départements, soit 15,6 % des effectifs de la FPT à cette date. Cet effectif est stable par rapport au 31 décembre 2013 (en moyenne +4,5 % d'augmentation par an). La part des agents de la FPT en poste dans les départements est en baisse de 0,1 point (+0,3 point en moyenne par an depuis 2004).

Par ailleurs, non comptabilisés ici, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés a fortement augmenté en 2014 dans la fonction publique territoriale, passant de 72 600 au 31 décembre 2013 à 86 800 au 31 décembre 2014, soit une augmentation de près de 20 %.

La répartition des emplois par type d'employeur de la fonction publique territoriale se stabilise en 2014, sauf au sein du secteur communal. Elle s'est toutefois fortement modifiée en dix ans tant dans l'ensemble du versant territorial qu'au sein du secteur communal. Malgré une augmentation moyenne annuelle des effectifs de 1,4 %, la part du secteur communal a diminué de 5,2 points. La part des effectifs communaux proprement dits a baissé de 9 points : ils ont augmenté en moyenne de 0,7 % par an, moins vite que ceux des établissements communaux (+5,3 % en moyenne par

an). Les communes restent néanmoins le premier employeur d'agents territoriaux en réunissant plus de la moitié des agents de la FPT (54,6 % au 31 décembre 2014). Le poids des régions s'est considérablement accru puisque leurs effectifs ont été multipliés par six en dix ans. Leur part dans l'ensemble de la fonction publique territoriale reste toutefois modeste (4,3 %). Enfin, celle des agents départementaux dans la fonction publique territoriale, en baisse de 0,1 point en 2014, est passée en dix ans de 12,4 % à 15,6 %.

Au sein de la fonction publique hospitalière, les effectifs des établissements d'hébergement pour personnes âgées restent dynamiques

Enfin, la fonction publique hospitalière emploie 1,2 million d'agents au 31 décembre 2014, en augmentation de 0,7 % (Figure V 1-6). La majorité de ces agents (78,5 %) travaille au sein des hôpitaux en tant que personnel non médical. Les médecins des hôpitaux constituent la deuxième catégorie la plus importante (9,9 %). Enfin, le reste des agents hospitaliers est employé par des établissements d'hébergement pour personnes âgées (8,3 %) ou par d'autres établissements médico-sociaux (3,4 %). La fonction publique hospitalière emploie par ailleurs 22 500 bénéficiaires de contrats aidés, en augmentation de 13,3 % par rapport à 2013.

Les effectifs des hôpitaux progressent de 0,5 % par rapport à 2013, à un rythme inférieur de moitié au rythme annuel moyen des dix dernières années (+1,0 %). Le ralentissement de l'augmentation des effectifs des hôpitaux est dû à celui observé pour les personnels non médicaux, tandis que le nombre de médecins s'accroît encore fortement (+1,9 %, soit 2 100 en plus, dont 1 900 internes) en 2014.

La hausse des effectifs des établissements d'hébergement pour personnes âgées ralentit également tout en restant élevée : +2,6 % en 2014, soit 0,5 point de moins que la tendance au cours des dix dernières années.

La structure de l'emploi par type d'employeurs évolue lentement au sein de la fonction publique hospitalière au profit des établissements d'accueil de personnes âgées, dont la part s'est accrue de 1,4 point en dix ans pour atteindre 8,3 %.

Figure V 1-6 : Évolution des effectifs de la fonction publique hospitalière entre 2004 et 2014

| | Au 31 décembre 2014 | | Évolution par rapport à 2013 (en %) | | Évolution en moyenne annuelle entre 2004 et 2014 | |
|---|---------------------|---------------------|--|------------------------------|---|------------------------------|
| | Effectifs | Structure (en %) | Effectifs (en %) | Structure (en point de %) | Effectifs (en %) | Structure (en point de %) |
| Total hôpitaux * | 1 025 884 | 88,4 | 0,5 | -0,2 | 1,0 | -0,1 |
| <i>Médecins</i> | 114 968 | 9,9 | 1,9 | 0,1 | 1,2 | 0,0 |
| <i>Personnel non médical</i> | 910 916 | 78,5 | 0,4 | -0,3 | 0,9 | -0,1 |
| Établissement d'hébergement pour personnes âgées | 96 107 | 8,3 | 2,6 | 0,1 | 3,1 | 0,1 |
| Autres établissements médico-sociaux | 39 096 | 3,4 | 1,2 | 0,0 | 1,1 | -0,0 |
| Total fonction publique hospitalière | 1 161 087 | 100,0 | 0,7 | | 1,1 | |

Sources : Enquête SAE, Drees ; DADS, Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

* Certains employeurs hospitaliers effectuent des déclarations annuelles de données sociales groupées pour l'ensemble de leurs établissements alors que ces derniers relèvent d'autres activités (notamment Ehpad) conduisant à des écarts avec l'enquête SAE.

Lecture : Au 31 décembre 2014, on compte 1 025 884 agents dans les hôpitaux, soit 88,4 % des effectifs de la FPH à cette date. Cet effectif augmente de 0,5 % par rapport au 31 décembre 2013 (en moyenne +1,0 % d'augmentation par an). La part des agents de la FPH en poste dans les hôpitaux est en baisse de 0,2 point (-0,1 point en moyenne par an depuis 2004).

1 L'emploi public

Le nombre de fonctionnaires augmente dans chacun des versants de la fonction publique

En 2014, l'évolution des effectifs des agents publics par statut est assez différente de la tendance observée depuis dix ans. Au 31 décembre 2014, 70,6 % des agents publics sont fonctionnaires (Figure V 1-7). Cette part augmente de 0,3 point par rapport au 31 décembre 2013, alors qu'en moyenne elle diminue de 0,1 point par an depuis dix ans. À l'inverse, la part des contractuels (17,3 % de l'ensemble des agents) diminue de 0,1 point alors que, depuis 2004, on observe en moyenne une augmentation annuelle de 0,3 point. La diminution du nombre de militaires s'accroît (-2,1 % contre -1,1 % en 2013 et -1,3 % en moyenne par an depuis dix ans). Depuis 2004, le nombre de militaires a baissé de plus de 40 000, soit une réduction de près de 12 %. Enfin, le nombre d'agents relevant des autres catégories et statuts augmente de 0,4 % en 2014. Ils réunissent 6,6 % des agents de la fonction publique, une part stable en 2014, mais en moyenne en baisse de 0,1 point par an depuis 2004.

La modification de la structure par statut de la FPE s'explique en grande partie par des évolutions au sein du ministère de l'Éducation nationale. Le nombre de contractuels y diminue de 12 000 postes, suite à la disparition des 15 000 postes de contractuels créés temporairement pour les candidats admissibles en juin 2013 au concours du premier et du second degré qui, suite au changement de calendrier du concours, ont passé leurs épreuves d'admission en juin 2014 (voir la Vue 2.1 « Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale en 2014 »). Dans le même temps, le nombre de fonctionnaires y augmente de 12 200 postes, dont 3 700 postes supplémentaires de professeurs certifiés hors classe et 4 200 postes supplémentaires de professeurs des écoles. Hors ministère de l'Éducation nationale, le nombre de contractuels a augmenté de 0,5 % dans l'ensemble de la FPE. Il a notamment augmenté de 15,3 % au ministère de la Justice (+900 postes) et de 5,6 % au ministère de l'Intérieur (+800 postes). Toujours hors ministère de l'Éducation nationale, le nombre de fonctionnaires a diminué de 0,2 % dans la FPE consécutivement à la diminution du nombre de postes dans les ministères économiques et financiers (-2 600 postes) et au ministère de l'Écologie (-1 700 postes) principalement.

Le nombre de fonctionnaires augmente en 2014 dans la FPT (+1,0 %) et plus spécifiquement dans chacune des filières d'emplois, notamment dans la filière animation (+6,5 %, soit 3 600 postes supplémentaires). Le nombre de contractuels progresse également sous l'effet des recrutements importants effectués dans la filière animation : les effectifs de contractuels y augmentent de 6 600 postes (+13,7 %). Hors filière animation, le nombre de contractuels diminue de 1,4 % dans la FPT, notamment dans les filières « technique » (-1,3 %, soit 1 700 postes de moins qu'en 2013), « administration » (-2,2 %, soit 1 500 postes de moins) et « sportive » (-9,0 % équivalant à 500 postes de moins). Enfin, le nombre d'agents relevant des autres catégories et statuts est en baisse (-0,6 %) en raison notamment d'une diminution de près de 500 du nombre d'apprentis.

Dans la FPH, tous les types de statut voient leurs effectifs s'accroître. L'augmentation la plus importante est celle des contractuels (+2,0 %). Cette hausse importante du nombre de contractuels dans le versant reste toutefois inférieure à celle constatée tous les ans en moyenne depuis 2004 (+3,6 %). Le nombre des agents des autres catégories et statuts augmente de 1,8 % conformément à la tendance observée depuis dix ans (+1,8 % en moyenne par an) du fait notamment de 1 900 internes en plus en 2014. Le nombre de fonctionnaires progresse en comparaison de manière beaucoup plus faible (+0,3 %) et la part de ceux-ci dans l'ensemble du versant diminue de 0,3 point.

Figure V 1-7 : Évolution des effectifs par statut dans la fonction publique entre 2004 et 2014

| | Au 31 décembre 2014 | | Évolution par rapport à 2013 | | Évolution annuelle moyenne entre 2004 et 2014 | |
|---|---------------------|------------------|------------------------------|---------------------------|---|---------------------------|
| | Effectifs | Structure (en %) | Effectifs (en %) | Structure (en point de %) | Effectifs (en %) | Structure (en point de %) |
| FPE | | | | | | |
| Fonctionnaires | 1 537 855 | 64,3 | 0,6 | 0,6 | -1,6 | -0,4 |
| Contractuels | 375 652 | 15,7 | -2,6 | -0,4 | 2,3 | 0,4 |
| Militaires ⁽¹⁾ | 303 392 | 12,7 | -2,1 | -0,2 | -1,3 | -0,0 |
| Autres catégories et statuts ⁽²⁾ | 175 680 | 7,3 | -0,1 | 0,0 | -1,6 | -0,0 |
| Total | 2 392 579 | 100,0 | -0,3 | | -1,0 | |
| FPT | | | | | | |
| Fonctionnaires ⁽³⁾ | 1 468 020 | 77,5 | 1,0 | 0,1 | 2,4 | 0,1 |
| Contractuels | 364 199 | 19,2 | 0,4 | -0,1 | 1,8 | -0,1 |
| Autres catégories et statuts ⁽²⁾ | 62 436 | 3,3 | -0,6 | -0,0 | -0,0 | -0,1 |
| Total | 1 894 655 | 100,0 | 0,8 | | 2,2 | |
| FPH | | | | | | |
| Fonctionnaires | 838 375 | 72,2 | 0,3 | -0,3 | 0,5 | -0,4 |
| Contractuels | 202 778 | 17,5 | 2,0 | 0,2 | 3,6 | 0,4 |
| Autres catégories et statuts ⁽²⁾ | 119 934 | 10,3 | 1,7 | 0,1 | 1,8 | 0,1 |
| Total | 1 161 087 | 100,0 | 0,7 | | 1,1 | |
| Ensemble de la fonction publique | | | | | | |
| Fonctionnaires ⁽³⁾ | 3 844 250 | 70,6 | 0,7 | 0,3 | 0,2 | -0,1 |
| Contractuels | 942 629 | 17,3 | -0,5 | -0,1 | 2,4 | 0,3 |
| Militaires ⁽¹⁾ | 303 392 | 5,6 | -2,1 | -0,1 | -1,3 | -0,1 |
| Autres catégories et statuts ⁽²⁾ | 358 050 | 6,6 | 0,4 | 0,0 | -0,3 | -0,1 |
| Total | 5 448 321 | 100,0 | 0,3 | | 0,4 | |

Sources : FGE, Colter, DADS, Siasp, Insee ; enquête SAE, Drees. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Les militaires volontaires sont comptabilisés dans les effectifs de l'État depuis 2004.

(2) La catégorie "autres catégories et statuts" recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(3) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT, les militaires (2 200 sapeurs-pompiers de Marseille) sont regroupés avec les fonctionnaires.

Les structures hiérarchiques évoluent peu

Les catégories hiérarchiques de la fonction publique correspondent pour la catégorie A à des fonctions de conception, de direction et d'encadrement ; pour la catégorie B, à des fonctions d'application et de rédaction ; et pour la catégorie C, à des fonctions d'exécution.

La structure par catégorie hiérarchique est très différente selon le versant (**Figure V 1-8**). La FPE est l'unique versant dans lequel les agents de catégorie A sont majoritaires (55,1 %), mais ce constat doit être nuancé, car cette caractéristique provient des seuls ministères de l'Enseignement : près de la moitié des agents civils de l'État sont des enseignants, classés en catégorie A pour plus de 98 % d'entre eux. Hors enseignants, la proportion de personnes de catégorie A dans la FPE tombe à 28,7 %. La proportion d'agents de catégorie A parmi les militaires est quant à elle de 12,7 % en 2014. Fin 2014, par rapport à fin 2013, les proportions d'agents de catégories A et C augmentent

1 L'emploi public

respectivement de 0,3 point et de 0,4 point quand la proportion d'agents de catégorie B baisse de 0,7 point. Cette baisse provient d'une modification statistique qui résulte du classement conventionnel en catégorie C dans Siasp, des personnels des nouveaux grades d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH, contractuels), auparavant regroupés sous le même grade que l'ensemble des assistants d'éducation (AED), classés en B. Au regard notamment de l'exigence de diplôme, plus élevé pour les AESH que pour les AED, ce classement pourrait être remis en cause dans les prochaines éditions du fichier Siasp et, dans ce cas, la proportion d'agents de catégorie B augmenterait de 0,1 point, alors que celle de catégorie C diminuerait de 0,3 point en 2014. La tendance depuis dix ans est quant à elle à une augmentation du poids des agents de catégorie A (+7,1 points) et de catégorie B (+2,6 points) au détriment de la part des agents de catégorie C (-9,5 points). Cette tendance s'explique notamment par le remplacement progressif à partir de 1990 du corps des instituteurs (catégorie B) par le corps des professeurs des écoles (catégorie A), par le transfert vers la FPT de personnels de catégorie C (notamment des agents techniciens, ouvriers et de services – TOS) dans le cadre de la décentralisation et par la requalification des corps d'encadrement et d'application de la Police nationale de catégorie C en catégorie B entre 2005 et 2006.

La FPT se caractérise par une très importante proportion d'agents de catégorie C (76,1 %), mais cette proportion peut varier fortement selon la filière de métiers : de 5,6 % dans la filière « médico-technique » à 90,6 % dans la filière « sécurité - police municipale ». Ce versant se caractérise également par une structure hiérarchique qui évolue peu depuis 2004 : le poids des agents de catégorie A s'est renforcé de 1,5 point, et celui des agents de catégorie C a diminué de deux points. En 2014, l'érosion de la part des agents de catégorie C se poursuit : elle diminue de 0,2 point au profit de celle des agents de catégorie B, soit strictement dans le rythme de la tendance passée.

Enfin, dans la FPH, on observe également en dix ans d'importants changements dans les parts respectives de chacune des catégories hiérarchiques, et en particulier une augmentation importante du poids de la catégorie A (+18,3 points) et une diminution de plus de 16,4 points de celui de la catégorie B. Ce changement est la conséquence directe des requalifications progressives de certains corps de catégorie B en catégorie A. Ce fut d'abord le cas pour les corps des infirmiers spécialisés² au début des années 2000, suivis par les infirmiers diplômés d'État en 2010. C'est la poursuite de ce mouvement de requalification à un rythme ralenti auquel s'ajoute l'augmentation du nombre de médecins (qui contribue pour 0,1 point) qui explique, en 2014, la progression de 0,6 point de la part des agents de catégorie A dans ce versant en 2014.

² Infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire et puéricultrices.

Figure V 1-8 : Répartition par catégorie hiérarchique[*] des effectifs des trois versants de la fonction publique en 2014

| | Catégorie A | | Catégorie B | | Catégorie C | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2004 | 2014 | 2004 | 2014 | 2004 | 2014 |
| Fonction publique de l'État (ministères et EPA) | 48,0 | 55,1 | 22,3 | 24,9 | 29,6 | 20,1 |
| Agents civils | 53,6 | 61,3 | 17,4 | 20,5 | 29,0 | 18,2 |
| <i>dont enseignants⁽¹⁾</i> | <i>91,9</i> | <i>98,3</i> | <i>8,1</i> | <i>1,7</i> | <i>0,0</i> | <i>0,0</i> |
| <i>hors enseignants</i> | <i>21,1</i> | <i>28,7</i> | <i>25,4</i> | <i>37,1</i> | <i>53,5</i> | <i>34,2</i> |
| Militaires | 11,4 | 12,7 | 54,6 | 54,6 | 34,0 | 32,8 |
| Fonction publique territoriale | 8,0 | 9,5 | 13,9 | 14,4 | 78,1 | 76,1 |
| Fonction publique hospitalière | 13,4 | 31,7 | 36,2 | 19,8 | 50,4 | 48,5 |
| Total | 29,3 | 34,2 | 22,4 | 20,1 | 48,3 | 45,7 |
| <i>dont civils hors enseignants</i> | <i>13,7</i> | <i>20,8</i> | <i>23,5</i> | <i>21,9</i> | <i>62,9</i> | <i>57,3</i> |

Sources : FGE, Colter, DADS, Siasp, Insee ; enquête SAE. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Enseignants : professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs agrégés, certifiés et assimilés, enseignants en coopération, chercheurs, professeurs des collèges et maîtres auxiliaires, instituteurs et assimilés, élèves enseignants. Hors chercheurs.

(*) La catégorie hiérarchique n'est pas toujours déterminée dans les sources statistiques utilisées. Chaque année, elle n'est pas déterminable pour une proportion de 1 % à 3 % des agents. Un redressement est donc effectué.

Martinique, Guyane et Corse sont les régions où l'emploi public augmente le plus en 2014, il recule en Bourgogne - Franche-Comté et dans la région Grand-Est

Hors bénéficiaires de contrats aidés, la fonction publique emploie un peu plus de 72 agents civils (hors militaires) pour 1 000 habitants au 31 décembre 2014 sur le territoire national (Figure V 1-9).

Le taux d'administration est variable selon les régions et l'image régionale a été sensiblement modifiée par la réforme territoriale entrée en vigueur en 2016, certaines nouvelles régions ayant agrégé des anciennes régions à profils très différents. L'Île-de-France reste la région métropolitaine avec le taux d'administration le plus élevé (près de 82 agents pour 1 000 habitants) tiré par le département de Paris (138 agents pour 1 000 habitants) où sont localisées la plupart des administrations centrales. Le taux d'administration dans le reste de l'Île-de-France est comparable à celui des autres régions métropolitaines (autour de 69 pour 1 000 habitants).

Dans les DOM, le taux d'administration est plus important (84,4 pour 1 000 en moyenne) et culmine à 97,3 en Martinique. En effet, en raison de l'isolement géographique, les DOM concentrent sur un territoire restreint l'ensemble des services publics.

Avant le nouveau découpage territorial, la région limousine se classait en première position des régions métropolitaines pour son nombre d'agents publics par habitant (84,3 agents pour 1 000 habitants, soit 11 agents pour 1 000 habitants de plus que la nouvelle région Nouvelle-Aquitaine, dont elle fait dorénavant partie). En 2014, la région métropolitaine (hors Île-de-France) qui possède le taux d'administration le plus élevé est la Corse (79,1 agents pour 1 000 habitants). La région Pays de la Loire reste quant à elle la région avec le taux d'administration le plus faible (63,3 agents civils pour 1 000 habitants, inchangé en 2014).

1 L'emploi public

Figure V 1-9 : Taux d'administration (en ETP) dans l'ensemble de la fonction publique au 31 décembre 2014 en France

| | Fonction publique de l'État, agents civils | Fonction publique territoriale | Fonction publique hospitalière | Ensemble de la fonction publique |
|---|--|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Province | 27,5 | 25,1 | 16,8 | 69,5 |
| Île-de-France | 39,7 | 28,0 | 14,0 | 81,7 |
| <i>dont Paris</i> | 81,3 | 32,2 | 24,8 | 138,3 |
| <i>dont autres départements d'Île-de-France</i> | 30,3 | 27,0 | 11,6 | 68,9 |
| France métropolitaine | 29,8 | 25,6 | 16,3 | 71,8 |
| DOM | 35,1 | 35,0 | 14,3 | 84,4 |
| Guadeloupe | 36,6 | 34,9 | 16,0 | 87,5 |
| Martinique | 36,5 | 39,5 | 21,2 | 97,3 |
| Guyane | 39,8 | 29,8 | 12,1 | 81,7 |
| La Réunion | 32,4 | 34,6 | 11,0 | 78,0 |
| France entière | 29,9 | 25,9 | 16,3 | 72,1 |

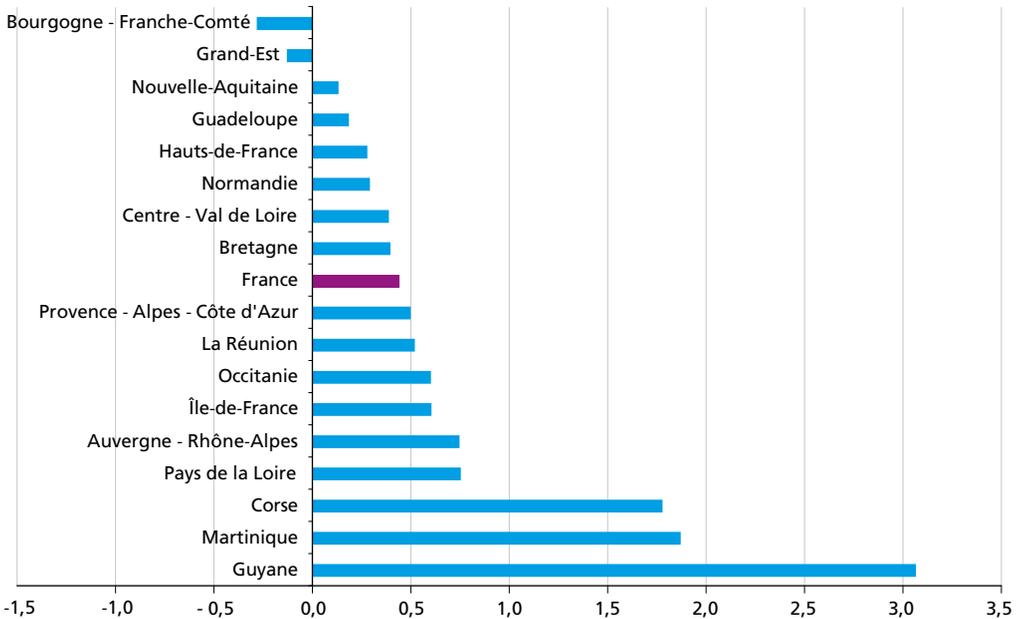
Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en métropole + DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Taux d'administration : nombre d'agents civils de la fonction publique (converti en équivalents temps plein) pour 1 000 habitants.

Après deux années consécutives de baisse, le nombre d'agents civils a augmenté en Martinique, et ce, trois fois plus vite qu'au niveau national (**Figure V 1-10**). Cette hausse du nombre d'agents civils s'explique par celle des agents territoriaux et de l'État, qui s'élèvent respectivement à 2,3 % et 2,5 %. La Martinique forme avec la Guyane et la Corse les trois régions qui ont connu les plus fortes augmentations cette année. À l'opposé, les deux régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est enregistrent une baisse de leurs effectifs civils. En Bourgogne-Franche-Comté, le repli est de 0,3 %, suite à la diminution du nombre d'agents civils de l'ancienne région Bourgogne dans l'ensemble de la fonction publique (-0,5 %, dont -1,4 % pour la seule FPE). L'ancienne région Franche-Comté enregistre une légère hausse (+0,1 %) de son nombre d'agents civils, malgré une baisse de 0,9 % dans la FPE. Le nombre d'agents civils dans le Grand-Est baisse légèrement de 0,1 %. Parmi les trois régions qu'elle réunit, seule la Lorraine connaît un repli de ses effectifs civils (-0,6 %, dont -1,0 % dans la FPH, -0,6 % dans la FPE et -0,2 % dans la FPT).

Figure V 1-10 : Évolution du nombre d'agents civils (hors militaires) par région dans les trois versants de la fonction publique au 31 décembre 2014 en France



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en métropole + DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

La moitié des agents civils de l'État en métropole exerce leurs activités dans un service déconcentré ou un établissement public local d'enseignement

Pour chaque agent, on distingue son employeur et son lieu de travail ou service d'affectation. On classe ces services d'affectation en huit catégories, dont l'administration centrale, les EPA ou les services déconcentrés. Dans les statistiques produites ici, à partir de Siasp, les résultats peuvent différer de ceux produits dans le cadre des exercices budgétaires, notamment parce que des agents rattachés à l'administration centrale peuvent être employés au sein de services déconcentrés.

Les agents travaillant au ministère de la Défense ou dans des établissements sous sa tutelle sont regroupés dans la catégorie Défense. Ils représentent 3,5 % des agents civils de l'État en métropole, et leur nombre diminue de 4,9 % en 2014 (Figure V 1-11).

Les services chargés de fonctions à portée nationale (administration centrale, service à compétence nationale et EPA) réunissent 23,7 % des agents, une proportion en augmentation de 0,3 point malgré la diminution de 2,1 % du nombre d'agents en service en administration centrale.

Les agents en poste dans les services déconcentrés (24,3 % des agents civils), comme les agents en poste dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) (26,2 % des agents civils), sont chargés de la mise en œuvre locale des politiques nationales. L'évolution des effectifs dans ces deux types de service est différente. Dans les services déconcentrés, les effectifs diminuent de 1,0 %. Ils diminuent en particulier dans l'administration territoriale de l'État (ATE) dont la

1 L'emploi public

mission consiste, sous l'autorité des préfets, à exercer l'action territoriale de l'État dans le cadre des régions, départements et arrondissements. Au sein de l'ATE, le nombre d'agents diminue dans les directions départementales interministérielles (DDCS, DDCSPP, DDPP, DDT, DDTM³), dans les directions régionales (Direccte, Draaf, Drac, Dreal, DRJSCS⁴) et dans les préfetures de régions, de départements et les sous-préfetures. Dans les EPLE, en revanche, le nombre d'agents augmente de 0,2 %.

Enfin, près de 15 % des agents civils de la FPE travaillent au sein de structures qui appartiennent à d'autres versants de la fonction publique, et 7,3 % des agents civils exercent leur activité hors de la fonction publique : il s'agit essentiellement d'enseignants ou de maîtres de l'enseignement privé. Ces deux parts sont stables en 2014.

Figure V 1-11 : Évolution des effectifs d'agents civils de la FPE en France métropolitaine par type de service

| | Au 31 décembre 2014 | | Évolution par rapport à 2013 | |
|---|---------------------|--------------|------------------------------|-----------------|
| | Effectifs | Part (en %) | (en %) | (en point de %) |
| Administration centrale | 63 049 | 3,1 | -2,1 | -0,1 |
| Service à compétence nationale | 12 141 | 0,6 | 0,8 | 0,0 |
| Défense | 70 590 | 3,5 | -4,9 | -0,2 |
| EPA | 403 728 | 20,0 | 1,6 | 0,3 |
| Services déconcentrés | 491 551 | 24,3 | -1,0 | -0,2 |
| Administration territoriale de l'État (ATE) | 90 436 | 4,5 | -2,9 | -0,1 |
| Rectorats et services déconcentrés de l'éducation nationale | 62 897 | 3,1 | -0,9 | -0,0 |
| Autres services déconcentrés | 338 218 | 16,7 | -0,5 | -0,1 |
| EPLE | 530 205 | 26,2 | 0,2 | 0,1 |
| Autres versants de la fonction publique | 300 905 | 14,9 | 0,1 | 0,0 |
| Hors fonction publique | 147 823 | 7,3 | 0,1 | 0,0 |
| Total | 2 019 992 | 100,0 | -0,1 | |

Source : Siasp, Insee, Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux finaux, tous statuts, situés en France métropolitaine. Hors bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

La féminisation des catégories hiérarchiques supérieures se poursuit

Les femmes sont très largement majoritaires dans la fonction publique : elles représentent 62 % des agents publics au 31 décembre 2014. C'est une spécificité de l'emploi dans la fonction publique : si l'on considère l'ensemble de salariés, cette proportion n'est plus que de 50,0 %. La proportion de femmes progresse de 0,3 point en un an dans l'ensemble de la fonction publique. Depuis 2004, la part des femmes dans les effectifs de la fonction publique n'a cessé d'augmenter d'en moyenne 0,3 point par an. Cependant, la population des agents publics n'est pas homogène, et la proportion de femmes peut varier fortement selon le versant ou la catégorie hiérarchique considérée.

3 DDCS : direction départementale de la cohésion sociale ; DDCSPP : direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ; DDPP : direction départementale de la protection des populations ; DDT : direction départementale des territoires ; DDTP : direction départementale des territoires et de la mer.

4 Direccte : direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ; Draaf : direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt ; Drac : direction régionale des affaires culturelles ; Dreal : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; DRJSCS : direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

La FPH est le versant le plus féminisé (77,5 %), et cette proportion augmente de 0,1 point en 2014 sous l'effet d'un accroissement du nombre de femmes (+0,8 %, soit +7 600 postes) supérieur à celui du nombre d'hommes (+0,3 %, soit 800 postes). La filière la plus féminisée du versant reste la filière « administrative » (89,5 % de femmes, en hausse de 0,1 point), tandis que la filière « technique ouvrière » est celle qui comporte proportionnellement le moins de femmes (34,9 %, mais en hausse de 0,3 point). La proportion de femmes dans la filière soignante est élevée et stable (82,3 %), mais à l'intérieur de cette filière, la part de femmes médecins augmente de 0,6 point à 51,5 %. La proportion de femmes augmente quel que soit le type d'employeur, et c'est dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) qu'elle est la plus importante (87,1 %).

La FPT est composée à 61,1 % de femmes, proportion en augmentation de 0,3 point par rapport à 2013 en raison comme dans la FPH d'une augmentation plus importante du nombre de femmes que du nombre d'hommes (+1,3 % contre +0,2 %). Ainsi, sur les 15 900 agents supplémentaires dans ce versant, 14 600 sont des femmes. Un peu plus de la moitié d'entre elles travaillent dans la filière « animation », dont le taux de féminisation progresse de 0,4 point, pour atteindre 71,6 %. Comme dans la FPH, on constate de très fortes différences selon la filière : plus de neuf agents sur dix sont des femmes dans les filières « sociale » et « médico-sociale » quand ce n'est le cas que de 4,8 % des effectifs de la filière « incendie et secours » et de 21,5 % des agents de la filière « sécurité-police municipale ». La proportion de femmes varie également de manière importante selon l'employeur. Dans les communes, qui réunissent près de 55 % des agents territoriaux, cette proportion est de 60,5 %, en augmentation de 0,4 point : 8 100 femmes de plus quand le nombre d'hommes diminue de 1 600. La proportion la plus faible (26,9 %) se retrouve dans les établissements départementaux dont près de quatre agents sur cinq travaillent dans un service départemental d'incendie et de secours. À l'opposé, le taux de féminisation des établissements communaux et plus particulièrement des centres communaux d'action sociale atteint presque 90 %.

Enfin, dans la FPE, versant le moins féminisé, la part de femmes progresse également de 0,3 point, poursuivant une tendance qui l'a conduite de 50,4 % en 2004 à 54,7 % en 2014. L'évolution entre fin 2013 et fin 2014 s'explique par une diminution du nombre d'hommes (-11 000) quand, dans la même période, on compte 2 900 femmes supplémentaires. La baisse du nombre d'hommes découle notamment de la diminution des effectifs masculins au ministère de la Défense (-8 300, dont 6 900 militaires). La part des femmes parmi les agents directement employés par les ministères augmente de 0,4 point à 54,4 %, mais elle reste stable parmi les agents employés par des EPA (55,7 %). EPA compris, la place des femmes se renforce dans la presque totalité des ministères parfois de manière importante comme au ministère des Affaires étrangères (+2,8 points). Au ministère de la Justice, la part des femmes augmente de 0,5 point, au ministère de l'Agriculture, elle augmente de 0,4 point. La seule diminution de la part des femmes concerne les ministères économiques et financiers (57,2 %, soit -0,2 point) dans lesquels la diminution du nombre de femmes (-2 200) dépasse celle du nombre d'hommes (-1 000). Enfin, toujours EPA compris, c'est au ministère de l'Éducation nationale et dans les ministères sociaux que la part des femmes reste la plus importante (70,6 % dans chacun des deux ministères, en hausse de 0,2 point). Le ministère de la Défense et celui de l'Intérieur et de l'Outre-mer restent les moins féminisés (respectivement 21,7 % et 28,6 % de leurs effectifs sont des femmes).

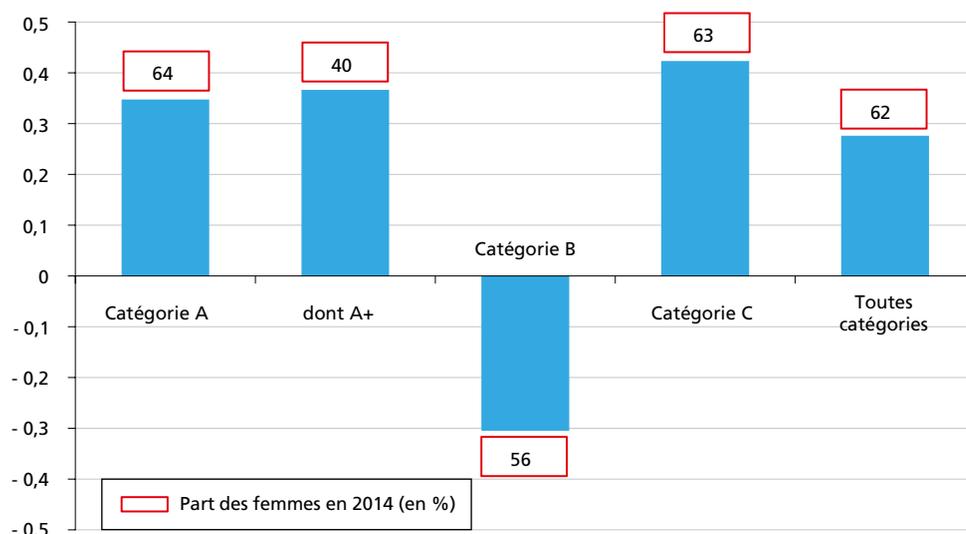
Sur une période de dix ans, la représentation des femmes a augmenté dans les catégories A et C dans l'ensemble des versants de la fonction publique, avec respectivement des hausses de 8,8 points et 3,7 points. Ainsi, en 2014, la part des femmes parmi les agents de catégorie A dépasse celle des femmes parmi les agents de catégorie C (63,7 % contre 63,1 %). En revanche, parmi les agents de catégorie B, la part des femmes a diminué de 5,3 points en dix ans passant de 61,1 % à 55,8 %. Cette diminution s'explique en partie par la requalification progressive des infirmiers d'État à partir de 2010, la population des infirmiers étant à large majorité féminine (environ 86 % de femmes parmi les infirmiers et les infirmiers spécialisés). En 2014, la part des femmes dans la catégorie B diminue à nouveau de 0,3 point (+0,4 point pour celle des femmes de catégorie C) par

1 L'emploi public

rapport à l'année précédente dans l'ensemble de la fonction publique, et elle baisse de 1,0 point dans la seule FPE (+1,6 point pour celle des femmes de catégorie C) en raison du changement de classement des AESH (Figure V 1-12). Sans ce changement, la part des femmes parmi les agents de catégorie B aurait augmenté de 0,3 point (+0,5 point dans la seule FPE) et celle des femmes parmi les agents de catégorie C de 0,2 point (-0,1 point dans la FPE).

Figure V 1-12 : Évolution de la part des femmes par catégorie hiérarchique dans la fonction publique entre fin 2013 et fin 2014 en France

[en point de pourcentage]



Source : Siasp, Insee. Traitements DGAFP – Départements des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emploi principaux, tous statuts situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Dans la FPE et la FPT, c'est dans la catégorie A que la proportion de femmes est la plus importante. En revanche dans la FPH, la catégorie C reste la catégorie hiérarchique la plus féminisée. Enfin, la féminisation des corps de catégorie A+ se poursuit à l'exception de la FPT dans laquelle elle semble marquer le pas en 2014. Dans la FPH, la part des femmes parmi les agents de catégorie A+ augmente de 0,9 point (après +1,2 point en 2013) sous l'effet notamment d'une progression de 2,1 points de la place des femmes parmi les directeurs d'hôpitaux. L'augmentation est moins forte dans la FPE (+0,5 point après +0,7 en 2013), mais elle est de 1,2 point dans les emplois à la décision du gouvernement. En revanche, dans la FPT, la part des femmes dans la catégorie A+ est inférieure à celle qu'elle était en 2012 (51,7 %). En particulier, la part des femmes parmi les emplois de direction de la FPT diminue de 0,4 point.

La part croissante des agents de 55 ans et plus augmente l'âge moyen dans l'ensemble de la fonction publique

Le système de la carrière qui régit l'emploi des fonctionnaires ainsi que celui des recrutements de personnes en moyenne plus diplômées et donc plus âgées dans la fonction publique que dans le secteur privé expliquent que l'âge moyen des agents de la fonction publique soit plus élevé que

1.1 L'emploi dans la fonction publique en 2014

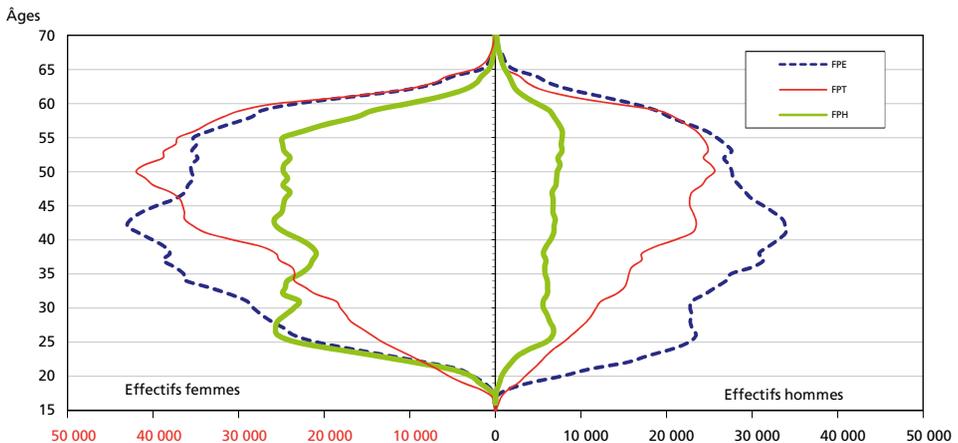
1

celui des salariés du privé (43 ans contre 41 ans). L'âge médian y est également plus élevé (44 ans contre 41 ans dans le privé).

Au cours des quatre dernières années, l'âge moyen des agents de la fonction publique s'est accru de près de onze mois, soit une hausse moyenne d'un peu moins de trois mois par an (+2,4 mois entre fin 2013 et fin 2014). Cet âge moyen élevé est directement lié à l'importante proportion d'agents de 50 ans et plus. En 2014, ils représentent 32 % des agents de la fonction publique, et leur nombre augmente à un rythme bien supérieur à celui du nombre total d'agents publics (+2,6 % contre +0,3 %). Au sein de cette classe d'âge, ce sont les effectifs des 55 ans et plus qui progressent (+4,6 %) en lien avec le relèvement de l'âge de départ à la retraite (voir Vue 2.2 « Les départs à la retraite dans la fonction publique ») quand ceux des 50-54 ans augmentent au rythme de l'ensemble des effectifs (+0,3 %).

A contrario, la part des moins de 30 ans n'est que de 14,5 % dans l'ensemble de la fonction publique et seulement 5,0 % des agents ont moins de 25 ans. Leur nombre continue de décroître en 2014 respectivement de 0,9 % et de 1,6 % sous l'effet de l'augmentation de la durée de la scolarité. On mesure donc des évolutions opposées aux deux extrémités de la pyramide des âges (Figure V 1-13). En 2014, la part des 55 ans et plus a augmenté dans l'ensemble de la fonction publique (+0,7 point) quand celle des moins de 25 ans diminuait de 0,1 point. Sur une période plus longue, entre fin 2010 et fin 2014, la part des 55 ans et plus a progressé de trois points dans l'ensemble de la fonction publique, tandis que celle des moins de 25 ans perdait 0,5 point.

Figure V 1-13 : Pyramide des âges par versant au 31 décembre 2014



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emploi principaux, tous statuts situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

La FPT a la démographie la plus symptomatique avec une pyramide inversée dont le sommet est très évasé. C'est le versant le plus âgé, l'âge moyen a augmenté d'un an entre décembre 2010 et décembre 2014. L'âge moyen des agents territoriaux s'élève à 44,6 ans fin 2014 (+2,8 mois en un an après +3,1 mois en 2013). La part des agents de moins de 30 ans est particulièrement faible dans ce versant (10,9 %) et baisse légèrement par rapport à fin 2013 (-0,1 point). À l'inverse, la part des 50 ans et plus (37,5 % des agents territoriaux) a augmenté de 1,2 point en 2014. Elle approche même 44 % dans les départements et les régions (en hausse respectivement de 1,4 point et de 2,5 points par rapport à décembre 2013). Parmi les différentes filières de la FPT, c'est dans la filière « technique » que les 50 ans et plus sont en proportion les plus nombreux (42,2 % en hausse de

1 L'emploi public

1,7 point). Par ailleurs, 63,3 % des assistants maternels et familiaux appartiennent à cette classe d'âge (+1,4 point). Inversement, plus d'un tiers des agents de la filière « animation » et 30,6 % des contractuels de la FPT ont moins de 30 ans, ces deux proportions augmentant respectivement de 0,8 point et de 0,9 point entre fin 2013 et fin 2014.

La FPE se caractérise elle aussi par le vieillissement de ses agents. La moyenne d'âge atteint 42,3 ans en 2014 (+2,3 mois par rapport à fin 2013) et la part des agents de 50 ans et plus est deux fois plus importante que celle des moins de 30 ans (respectivement 29,2 % et 15,2 %, avec des évolutions respectives de +0,4 point et -0,2 point). Plus spécifiquement, la part des plus de 55 ans augmente de +0,5 point quand celle des 50-54 ans diminue de 0,1 point.

La proportion d'agents de 50 ans et plus est sensiblement la même dans les EPA que dans les ministères (autour de 29 %, en hausse respectivement de 0,3 point et de 0,4 point par rapport à fin 2013). Au sein des ministères, ce sont dans les ministères sociaux, au ministère de la Culture et dans les ministères économiques et financiers que les agents de 50 ans et plus sont en proportion les plus nombreux (respectivement 53,6 %, 51,0 % et 50,5 %). Les EPA sous tutelle des ministères économiques et financiers et du ministère de l'Écologie sont ceux qui réunissent le plus d'agents de 50 ans et plus (environ 41 %) même si dans ces derniers la proportion d'agents de cette tranche d'âge diminue de près d'un point en 2014. Enfin, parmi les différents statuts, ce sont les ouvriers d'État qui constituent la population la plus vieillissante : 37,4 % d'entre eux ont plus de 50 ans, une proportion qui augmente de 0,2 point en 2014.

Les ministères les plus jeunes sont les ministères de la Défense et de l'Intérieur dans lesquels la part des moins de 30 ans s'élève respectivement à 31,6 % et 19,1 %, en lien avec la présence des militaires dans ces deux ministères. Âgés en moyenne de 34 ans, les militaires bénéficient de conditions particulières leur permettant de partir en retraite plus tôt. Les militaires constituent avec les contractuels les populations les plus jeunes de la FPE (34,3 ans en moyenne). En baisse par rapport à l'année précédente, la part des contractuels et des militaires qui ont moins de 30 ans s'élève respectivement à 32,3 % (-1,6 point) et 37,6 % (-0,2 point). Les jeunes de moins de 30 ans représentent 21,0 % des agents dans les EPA. En particulier, près de la moitié des agents des établissements publics locaux d'enseignement sont des contractuels de moins de 30 ans (49,5 %, en baisse de 0,4 point par rapport à fin 2013), six sur dix travaillant comme surveillant ou aide éducateur.

Enfin, dans la FPH, la moyenne d'âge des agents est de 41,5 ans (une hausse de 1,7 mois par rapport à 2013). C'est le versant qui compte le plus de jeunes (19,0 % des agents ont moins de 30 ans), même si leur part y diminue de 0,2 point par rapport à 2013. Les jeunes sont surtout présents dans les filières « soignante » et « médico-technique » (un agent sur cinq y est âgé de moins de 30 ans). La part des jeunes augmente de 0,2 point parmi les contractuels (43,3 %) et de 1,2 point parmi les médecins et internes par rapport à l'année précédente. La part des agents âgés de 50 à 54 ans diminue de 0,2 point, tandis que celle des agents de 55 ans et plus augmente de 0,7 point. Comme dans la FPE, la part des agents de 50 ans et plus représente 29,1 % des effectifs de la FPH. Ils sont proportionnellement plus nombreux dans les filières « administratives » et « techniques ouvrières » où leur part s'élève à un peu plus de 37 % dans chacune d'entre elles, en augmentation respectivement de 0,1 point et de 0,8 point en 2014. Enfin, près d'un tiers des médecins est âgé de plus de 50 ans, soit une baisse de 0,5 point par rapport à l'année précédente.

Dans la FPT et la FPE, la catégorie A se caractérise par l'âge moyen le plus élevé (respectivement 45,8 ans et 43,3 ans dans chaque versant) et la plus importante part de 50 ans et plus (respectivement 40,8 % et 30,6 %, en hausse de 0,4 point dans les deux versants). A contrario, seuls 6,4 % des agents de catégorie A de la FPT et 10,7 % de ceux de la FPH ont moins de 30 ans, et ces proportions diminuent respectivement de 0,5 point et de 0,3 point en 2014.

Dans la FPH, à l'inverse, la catégorie A constitue la catégorie hiérarchique la plus jeune (39,3 ans en moyenne et une part des moins de 30 ans de 27 %). En 2014, la part de moins de 30 ans y baisse de 0,1 point même si le nombre d'internes en médecine a augmenté de 5,9 % (l'âge moyen des internes en médecine s'élève à 27 ans en 2014, stable par rapport à fin 2013). La part des 50 ans

et plus diminuée également de 0,1 point dans cette catégorie, alors qu'elle augmente de 0,4 point dans la catégorie B et de 1,0 point dans la catégorie C. Dans ce versant, la catégorie B regroupe les agents les plus âgés : ils ont 43,4 ans en moyenne et plus d'un tiers a 50 ans ou plus.

Figure V.1-14 : Répartition des effectifs de la fonction publique par catégorie hiérarchique, par sexe et tranche d'âge

| | Situation au 31 décembre 2014 | | | | Évolution entre les 31 décembre 2013 et 2014 | | | |
|--------------------------|-------------------------------|------------------------|---------------------------------|--------------------------------|--|---------------------------------|--|---|
| | Part des hommes (en %) | Part des femmes (en %) | Part des moins de 30 ans (en %) | Part des 50 ans et plus (en %) | Part des hommes (en point de %) | Part des femmes (en point de %) | Part des moins de 30 ans (en point de %) | Part des 50 ans et plus (en point de %) |
| Catégorie A | 36,3 | 63,7 | 13,5 | 30,1 | -0,3 | 0,3 | -0,2 | 0,3 |
| dont A+ | 60,2 | 39,8 | 2,0 | 46,1 | -0,4 | 0,4 | 0,0 | 0,5 |
| Catégorie B | 44,2 | 55,8 | 15,2 | 29,3 | 0,3 | -0,3 | -0,3 | 0,8 |
| Catégorie C | 36,9 | 63,1 | 14,8 | 34,8 | -0,4 | 0,4 | -0,1 | 1,0 |
| Toutes catégories | 38,2 | 61,8 | 14,5 | 32,1 | -0,3 | 0,3 | -0,2 | 0,7 |

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emploi principaux, tous statuts situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Les agents de catégorie A+ (voir **définitions**) sont de loin les plus âgés. Leur moyenne d'âge est de 48 ans, en hausse de 1,3 mois en un an, ce qui représente un écart de cinq ans et deux mois avec l'âge moyen de l'ensemble des agents de la fonction publique. Cela est dû à une part des moins de 30 ans très faible (moins de 2,0 %) (**Figure V 1-14**). C'est dans la FPT que les agents de catégorie A+ sont les plus âgés (52 ans en moyenne), suivie de la FPH (48,8 ans en moyenne) et de la FPE (47,6 ans en moyenne). Enfin, quel que soit le versant, les emplois d'encadrement supérieur et de direction regroupent les agents de la catégorie A+ les plus âgés : ils ont en moyenne 49,3 ans et 56 % d'entre eux ont 50 ans ou plus.

Dans la FPE, le nombre de sortants dépasse le nombre d'entrants

Chaque année, de nouveaux agents entrent dans la fonction publique, tandis que d'autres en sortent. Ces entrants et sortants n'ayant pas les mêmes caractéristiques, ces mouvements modifient le profil moyen des agents. On définit ici les entrants comme les agents présents dans les décomptes de l'emploi public au 31 décembre 2014 et pas au 31 décembre 2013. Symétriquement, un sortant est une personne comptabilisée parmi les agents publics au 31 décembre 2013, mais pas au 31 décembre 2014.

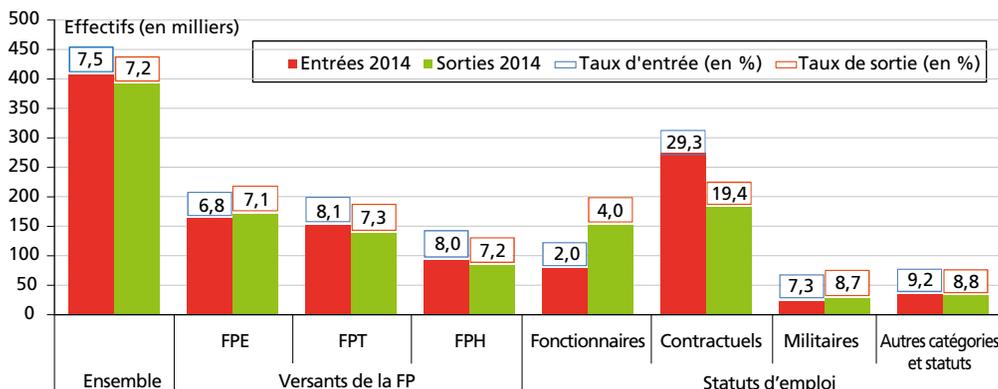
Compte tenu de ces définitions, on comptabilise 406 800 entrants (hors contrats aidés), soit 7,5 % du nombre moyen d'agents publics en 2014⁵ – on appelle cette proportion le taux d'entrée (**Figure V 1-15**). On comptabilise également 390 900 sortants (hors contrats aidés), soit un taux de sortie de 7,2 %. La prise en compte des contrats aidés porte le nombre d'entrants et de sortants à respectivement 483 700 et 443 900 et les taux d'entrée et de sortie à respectivement 8,6 % et 7,9 %. Les entrants se répartissent pour 40,0 % d'entre eux dans la FPE, 37,4 % dans la FPT et le reste dans la FPH. La FPT a le taux d'entrée le plus élevé (8,1 %), la FPE, celui le plus bas (6,8 %). La répartition des sortants par versant est assez proche : 43,6 % proviennent de la FPE, 35,2 % de la FPT et 21,2 % de la FPH. Les taux de sortie varient de 7,1 % dans la FPE à 7,3 % dans la FPH. Si globalement le nombre de sortants est inférieur au nombre d'entrants, ce n'est pas le cas dans la FPE qui totalise un déficit d'entrants de 7 900 par rapport au nombre de sortants. Ce déficit est imputable aux

⁵ On estime le nombre moyen d'agents publics en 2014 en faisant la moyenne des effectifs de la fonction publique au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014.

1 L'emploi public

mouvements qui affectent le ministère de la Défense, les ministères économiques et financiers et le ministère de l'Écologie qui totalisent à eux trois 14 900 départs de plus que d'entrées.

Figure V 1-15 : Nombre d'entrants et de sortants et taux d'entrée et de sortie, par versant et par statut



Source : Siasp, Insee, Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Postes principaux (définitions) au 31 décembre, hors bénéficiaires de contrats aidés, situé en France (métropole + DOM, hors COM et étrangers), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

La répartition par statut des entrants est très différente de celle des sortants. En 2014, 77 900 fonctionnaires entrent dans la fonction publique (19,2 % des entrants), tandis que 151 500 en sortent (38,7 % des sortants). Ce déficit du nombre d'entrants par rapport au nombre de sortants n'empêche pas une progression du nombre de fonctionnaires de 25 700 entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014, et ceci, dans chacun des versants. Cette augmentation est donc imputable à la titularisation de 99 300 agents contractuels déjà en poste, fin 2013. Ces mêmes titularisations participent à diminuer le nombre de contractuels entre ces deux mêmes dates (-4 400), alors qu'ils sont plus nombreux à entrer en 2014 (276 300, soit 67,2 % du total des entrants) qu'à sortir de la fonction publique (181 400, soit 46,4 % des sortants). Compte tenu de ces volumes, les taux d'entrée et de sortie sont beaucoup plus faibles pour les fonctionnaires que pour les contractuels (respectivement 2,0 % et 4,0 % pour les fonctionnaires contre 29,3 % et 19,4 % pour les contractuels).

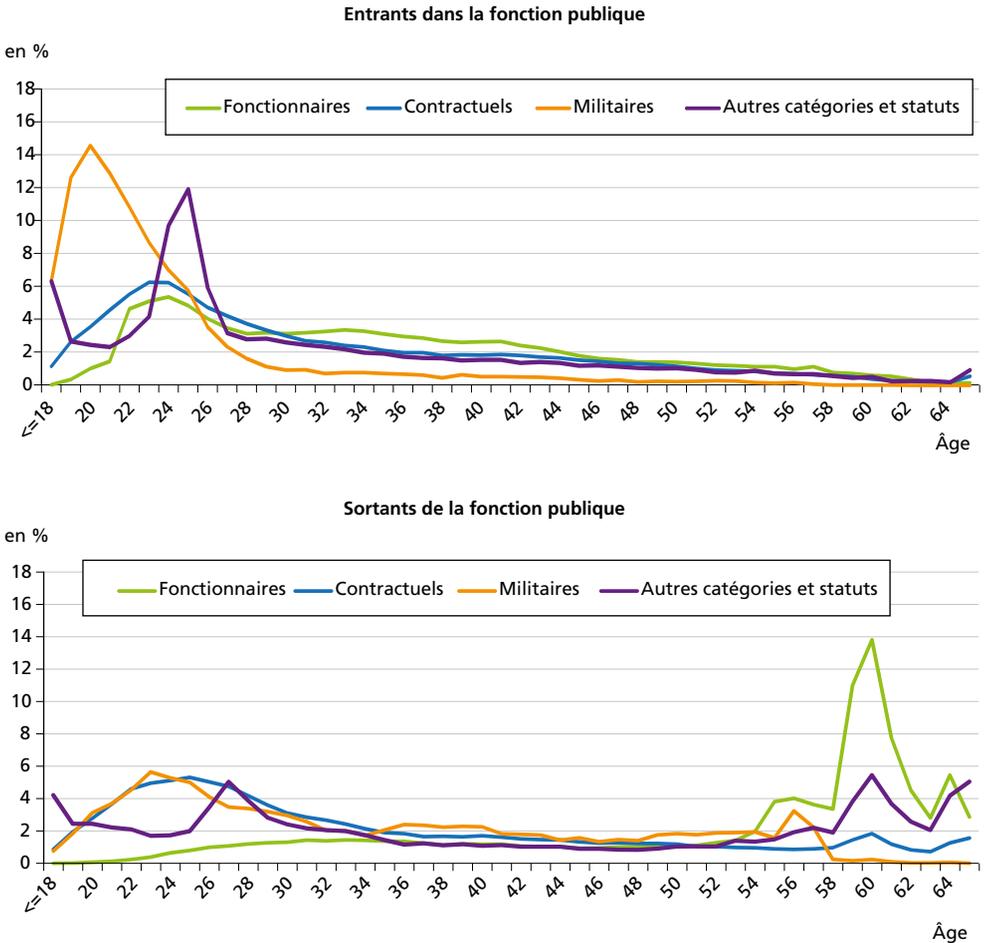
Les profils par âge des entrants et des sortants diffèrent très largement (**Figure V 1-16**). La moyenne d'âge des sortants (hors bénéficiaires de contrats aidés) est en effet nettement supérieure à la moyenne d'âge des entrants (42 ans contre 33 ans). On trouve toutefois 30 % de sortants de moins de 30 ans, qui sont à 72 % des contractuels. C'est parmi les fonctionnaires sortants que la moyenne d'âge est la plus élevée (52 ans, dont 51 ans pour les femmes et 54 ans pour les hommes) et plus de la moitié d'entre eux est âgée de 58 ans ou plus, leur sortie de la fonction publique correspondant généralement à un départ en retraite. Par comparaison, moins de 10 % des contractuels sortants ont plus de 58 ans. En revanche, ils sont assez nombreux à sortir de la fonction publique entre 20 et 30 ans (47 % contre seulement 8 % des fonctionnaires sortants).

À l'inverse, un peu plus de la moitié des entrants (51 %) a moins de 30 ans. Là encore, on note une différence d'âge entre les entrants fonctionnaires et les entrants contractuels. Les fonctionnaires, occupant plus fréquemment des postes de catégorie A (35,1 % contre 22,1 % des contractuels), entrent dans la fonction publique à un âge en moyenne plus élevé. Ainsi, la proportion de fonctionnaires entrants à 25 ans ou moins est de 22,8 %, alors qu'elle est de 35,5 % pour les contractuels.

1.1 L'emploi dans la fonction publique en 2014

Enfin, les militaires sont caractérisés par un recrutement très jeune puisque plus du tiers des entrants a moins de 21 ans, et 88 % a moins de 30 ans. Par ailleurs, ils sont près de 47 % à quitter la fonction publique avant leurs 31 ans. Une proportion proche de celle des contractuels sortants.

Figure V 1-16 : Profil par âge des entrants et des sortants de la fonction publique en 2014



Source : Siasp, Insee, Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Postes principaux (définitions) au 31 décembre, hors bénéficiaires de contrats aidés, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étrangers), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : En 2014, 7 % des entrants contractuels intègrent la fonction publique à 24 ans.

Le seul recensement des entrants et sortants en fin d'année ne permet pas d'appréhender l'ensemble des mouvements de personnes au sein de la fonction publique. On qualifie ainsi d'« entrant-sortant » les personnes non comptabilisées dans les effectifs de fin d'année en 2013 et en 2014, mais qui occupent un ou plusieurs postes en 2014.

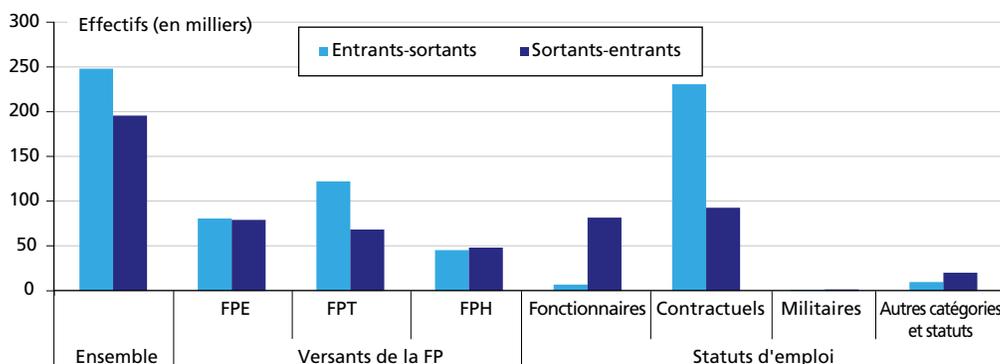
On dénombre en 2014, 248 400 agents, qui entrent et sortent de la fonction publique au cours de l'année civile, dont près de la moitié dans la FPT (Figure V 1-17). Dans ce versant, 84,8 %

1 L'emploi public

des entrants-sortants sont employés dans le secteur communal, et la presque totalité sont des contractuels. Ils sont majoritairement affectés sur les postes d'adjoints soit techniques, soit administratifs ou encore d'animation. On dénombre près de 81 000 entrants-sortants dans la FPE, dont 31 800 au seul ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et 24 800 au ministère de l'Éducation nationale. Enfin, dans la FPH, les EHPA réunissent 18,0 % des entrants-sortants pour seulement 8,3 % des emplois de ce versant. La durée moyenne d'activité des salariés entrants et sortants en cours d'année est de 3,3 mois. C'est dans la FPE que cette durée est la plus longue (109 jours), suivie de la FPT (96 jours) et de la FPH (91 jours). En revanche, selon le statut, les écarts sont plus marqués : trois mois en moyenne pour les contractuels et six mois pour les bénéficiaires de contrats aidés⁶.

En outre, parmi les personnes présentes fin d'année 2013 et 2014, toutes n'ont pas été en emploi tout au long de l'année. Dans l'ensemble de la fonction publique, 195 900 personnes ont connu une interruption d'activité dans l'année, dont on ne peut déterminer la raison précise. Elle peut être de différentes natures : période d'inactivité au sein de la fonction publique entre deux contrats à durée déterminée, période de disponibilité pour un fonctionnaire, congé parental, etc. Ces agents qualifiés de « sortants-entrants » se répartissent pour 40,6 % dans la FPE, pour 34,9 % dans la FPT et pour 24,4 % dans la FPH. En 2014, tous versants confondus, 10,3 % des agents contractuels et 5,6 % des « autres catégories et statuts » ont connu une interruption d'activité probablement en raison d'une vacance d'emploi entre deux contrats. Ces interruptions concernent 2,1 % des fonctionnaires et une part infime des militaires (0,5 %). La durée moyenne d'interruption est d'un peu moins de trois mois. Elle varie de deux mois et demi dans la FPE à trois mois et demi dans la FPH.

Figure V 1-17 : Effectifs qui à la fois entrent et sortent de la fonction publique en 2014 (entrants-sortants) et effectifs qui interrompent leur activité en 2014 (sortants-entrants) par versant et par statut



Source : Siasp, Insee, traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Postes principaux (définitions) au 31 décembre, hors bénéficiaires de contrats aidés, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étrangers), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

⁶ Ces durées moyennes sont calculées sur la seule population des agents qui entrent et sortent au cours de l'année civile et ne correspondent pas forcément aux durées moyennes d'activité de la population des agents qui entrent et sortent dans la fonction publique sur un an à n'importe quelle date. En effet, pour des raisons de saisonnalité, les agents qui entrent dans la fonction publique en 2013 et sortent en 2014, moins d'un an après, peuvent avoir des durées d'activité différentes de celles de la population étudiée.